

CONTRIBUTION PROVISOIRE À LA RÉFLEXION
SUR LA PLACE ET LE RÔLE DES PRÊTRES
DANS LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-MERRY HORS-LES-MURS

Ce texte est le fruit provisoire de la réflexion de plusieurs groupes composés de prêtres et de laïcs, membres de la communauté de Saint-Merry Hors-les-Murs, qui se sont réunis au cours de l'année 2022 avant que l'Equipe pastorale ne s'en empare. Ce document, réalisé dans un contexte mouvant, n'est pas figé. Il aborde un sujet complexe et résonnera différemment en chacun selon sa sensibilité, son histoire, sa foi. Nous souhaitons qu'il puisse être ferment pour l'avenir de notre communauté.

1- Une communauté catholique décentralisée

Saint-Merry Hors-les-Murs est une communauté de baptisés, dont des clercs, qui marchent tous ensemble pour une mission déterminée. Cette communauté est membre de l'Eglise catholique universelle et plus particulièrement du diocèse de Paris.

Le prêtre, délégué – ou, du moins, reconnu - par l'évêque, est le signe et le symbole de cette appartenance. Il travaille en étroite collaboration et concertation avec l'Equipe Pastorale, dont il fait partie et reste l'interlocuteur de l'évêque pour son propre ministère.

L'Equipe pastorale, élue par la communauté la représente et assume la pleine charge de son animation, de son fonctionnement, de son personnel, de ses finances, et des liens avec son pasteur de même qu'avec le diocèse.

2- Le projet de la communauté

La communauté a élaboré son projet de manière autonome. Mais, en tant que partie prenante de l'Eglise diocésaine, elle a été soucieuse d'élaborer ce projet en lien avec l'évêque qui sera appelé finalement à l'approuver.

La communauté attend alors :

- l'envoi à la communauté - entière - d'une lettre de mission (qui peut être circonscrite dans le temps et dans son contenu) définissant notamment sa place dans l'Eglise locale ;
- la désignation (ou la reconnaissance) auprès d'elle d'un prêtre pour l'accompagner sur le plan spirituel ;
- l'affectation de locaux lui permettant de réaliser cette mission et manifestant extérieurement une présence d'Eglise.

L'envoi de cette lettre de mission pourrait être solennisé lors d'une célébration marquant sa réception par la communauté. Elle devrait donner lieu ensuite à des « retours de mission » réguliers.

Rien n'interdirait d'ailleurs qu'un diacre ou un laïc de la communauté reçoive également une mission spécifique de l'évêque, préparée en lien avec l'Equipe pastorale.

3- Le choix du prêtre en titre

La question se pose des modalités du choix du prêtre :

- La communauté cherchera un prêtre disponible et souhaitant s'y investir. Rien ne s'opposerait à ce que, avec l'accord des évêques concernés, il soit incardiné dans un autre diocèse que Paris sans que cela ne mette en cause le rattachement de la communauté à ce diocèse.

- si l'on préfère affirmer plus nettement le lien de la communauté avec le diocèse, on demandera à ce dernier de solliciter un prêtre susceptible d'être intéressé par un engagement auprès de la communauté pour mettre en œuvre le projet de la communauté en coresponsabilité.

Il est de la responsabilité de la communauté vis-à-vis de ce prêtre, quel qu'il soit, de l'accueillir fraternellement, de lui présenter clairement son projet et d'engager avec lui une discussion sur les attentes de la communauté comme sur les siennes, en transparence et en vérité. Ainsi, ce prêtre - de même que tout autre prêtre souhaitant s'y intégrer - pourra en toute connaissance prendre toute sa part dans la vie de la communauté en s'inscrivant dans son projet.

4- La communauté avec le prêtre, initiatrice d'innovation

La communauté aura à cœur de se rendre féconde pour le diocèse - et à travers lui pour toute l'Eglise- s'il souhaite que soient explorées des pistes nouvelles pour une action pastorale ne reposant pas sur une base paroissiale.

Cette fonction de recherche et d'innovation, en particulier en matière de liturgie, de pastorale, de place des femmes, d'accueil des personnes se situant en marge de l'Eglise ou d'ouverture vers les autres religions, est la responsabilité de toute la communauté, et suppose l'adhésion de chacun au projet. Cela se traduit notamment chaque semaine par la préparation de la célébration, ouverte à tous les membres de la communauté.

5- Le prêtre, partie intégrante de la communauté

Le prêtre n'est pas aux côtés de la communauté, il en fait partie.

Il est membre de l'Equipe pastorale et participe à ses décisions. Il partage fraternellement la vie des membres de la communauté dans ses aspects exaltants comme astreignants. Tout en l'accompagnant en tant que prêtre, il peut intégrer l'un ou l'autre groupe, selon ses charismes propres,

La communauté est à l'écoute de sa vie personnelle et de ses engagements. Elle s'assure que, si son engagement pour l'Eglise n'est pas pris en charge par son diocèse ou sa congrégation, les services autres que liturgiques qu'il lui rend sont justement rémunérés si besoin en était, avec l'accord de ses responsables. Lui-même, les membres de l'Equipe pastorale comme ceux de la communauté veillent à développer des relations de bienveillance réciproque.

6- Le prêtre, accompagnateur, est signe pour la communauté

- Il veille à chaque personne dans le groupe tout en intégrant celui-ci dans l'universalité de l'Église.
- Il relie la communauté à la Tradition de toute l'Église.
- Il rappelle à chacun(e) que la mission lui vient d'un Autre et l'oriente vers les autres ; que son lien avec le Christ fait de chaque fidèle des frères.
- Il invite toute la communauté au repas partagé.

Le prêtre avec toute la communauté participe à la préparation des sacrements : baptême, eucharistie, réconciliation, confirmation, mariage, sérénité (autre nom choisi pour le sacrement des malades) de manière à intégrer ce qui a été échangé pendant les préparations dans la liturgie. Pour ceux auxquels il préside, il veille à ce que s'exerce le sacerdoce commun des fidèles. Si aucun prêtre n'est présent le jour de la célébration, en concertation avec les personnes qui seront disponibles, il pourra accompagner l'animation en amont, voire organiser une présidence avec d'autres membres de la communauté afin de signifier combien le partage entre plusieurs membres d'une communauté d'Eglise est signe de la présence du Christ.

Ce sujet, vital pour une Eglise appelée à fonctionner avec de moins en moins de prêtres, fera l'objet d'un approfondissement de la part de la communauté.

7- Les autres prêtres

Il y a toujours eu dans la communauté de Saint-Merry d'autres prêtres – et éventuellement des diacres - que celui officiellement reconnu par l'évêque, venant soit de leur

propre initiative, soit suite à la décision d'un évêque ou d'une congrégation. Ils souhaitent rejoindre cette communauté compte tenu de sa mission spécifique, en se manifestant ou non en tant que prêtres, sans avoir forcément de responsabilités propres. La diversité qu'ils représentent est une richesse pour la communauté à laquelle ils peuvent rendre des services précieux. Celle-ci doit veiller à les accueillir, à déceler leurs attentes, à s'assurer de leur bonne intégration et de leur heureuse coopération dans les actions menées par la communauté. Cette dernière veille à reconnaître leur apport à la vie commune. Des missions peuvent leur être confiées. L'Equipe pastorale les encourage à se retrouver et à avoir une vie fraternelle.

Conclusion

L'appartenance au diocèse de la communauté de Saint-Merry Hors-les-Murs, est reconnue et notamment symbolisée par la désignation d'un prêtre chargé de vivre avec elle la mission donnée, en coresponsabilité avec tous ses membres et spécifiquement avec l'Equipe pastorale élue pour son animation. Le prêtre envoyé pour être à ses côtés est souhaité et reconnu comme un acteur fondamental de la communauté.

L'Equipe pastorale

11 avril 2023